

Dates et lieux de la collecte spéciale 2017

DATES	HEURES	ENDROITS
les 27 et 28 mai	de 9 h à 17 h	Stationnement arrière de l'Hôtel de Ville 11700, boul. Lacroix, Ville Saint-Georges
le 3 juin	de 9 h à 12 h	Aréna Saint-Prosper 2585, 30 ^e Rue
le 3 juin	de 14 h à 17 h	Aréna St-Côme-Linière 1517, 19 ^e Rue
le 4 juin	de 9 h à 12 h	Garage municipal Saint-Martin 45, 6 ^e Rue Est
le 4 juin	de 14 h à 17 h	Aréna Saint-Honoré 453, rue Ennis

Cette collecte s'adresse uniquement au **SECTEUR RÉSIDENTIEL**.

Tous les produits seront ramassés **UNIQUEMENT DURANT LES HEURES INDIQUÉES** et les gens qui en apporteront en dehors des heures de réception s'exposeront à des pénalités.

SI VOUS APPORTEZ DES PRODUITS QUI NE SONT PAS INDIQUÉS SUR CETTE LISTE, VOUS DEVREZ LES RAPPORTER CHEZ VOUS.

Pour connaître d'autres lieux de disposition (textiles et jouets, peintures, teintures, huiles usées, vernis, piles et cellulaires, pneus, etc.), appelez-nous au 418 685-2230 ou visitez notre site Internet poucebleu.com !

SAVIEZ-VOUS QUE ?

En tout temps de l'année vous pouvez disposer « sans frais » de vos résidus domestiques dangereux en vous adressant à l'Écocentre de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, lequel est situé à Saint-Côme-Linière.

MUNICIPALITÉS

Cette collecte s'adresse **SEULEMENT** aux résidents des municipalités suivantes :

- **Lac Poulin**
- **Notre-Dame-des-Pins**
- **Sainte-Aurélie**
- **Saint-Benoît-Labre**
- **Saint-Côme-Linière**
- **Saint-Évariste de Forsyth**
- **Saint-Gédéon de Beauce**
- **Saint-Hilaire de Dorset**
- **Saint-Honoré-de-Shenley**
- **Saint-Martin**
- **Saint-Philibert**
- **Saint-Prosper**
- **Saint-René**
- **Saint-Simon-les-Mines**
- **Saint-Théophile**
- **Saint-Zacharie**
- **Ville de Saint-Georges**

Note : une preuve de résidence peut vous être demandée.

AVEZ-VOUS LE
POUCE BLEU?
POUCEBLEU.COM



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE SPÉCIALE 2017

**RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX [pneus / métaux]**

Tél. : 418 685-2230

www.poucebleu.com



RÉSIDUS “DOMESTIQUES” DANGEREUX

Vous pourrez disposer **GRATUITEMENT** de produits tels que :

- peintures
- huiles usées
- filtres contaminés
- antigel
- teintures
- diluants
- produits de traitement
- acides
- nettoyants de toutes sortes
- essence
- produits pharmaceutiques
- propane
- pesticides et fongicides
- poison
- batteries de véhicules
- thermomètres
- vieilles munitions
- bonbonnes de propane
- tubes fluorescents
- piles usées
- ampoules fluocompactes
- transformateurs (ballasts)

et tous autres produits domestiques dangereux d'usage courant.

* Les produits devront être dans des **CONTENANTS FERMÉS HERMÉTIQUEMENT** sans quoi ils seront refusés.

* Assurez-vous de pouvoir laisser votre contenant sur place. **AUCUN CONTENANT NE SERA TRANSVIDÉ DANS UN AUTRE.**

* Les produits apportés dans des contenants **PESANT PLUS DE 25 KILOGRAMMES (55 LBS)**, dans des barils et/ou dans des contenants non étanches **SERONT REFUSÉS.**

PNEUS

Vous pourrez disposer, **SANS FRAIS**, mais selon certaines conditions, des catégories suivantes de pneus :

- Automobile
- camion
- autobus
- motorisé
- motocyclette
- VTT
- brouette
- tracteur à gazon
- surfaceuse
- chariot élévateur
- voiturette de golf
- pneu de secours
- roulotte
- tente-roulotte

Conditions :

Afin de pouvoir en disposer sans frais, les pneus doivent obligatoirement avoir un diamètre de jante (rim) égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) et un diamètre global n'excédant pas 123,19 cm (48,5 pouces). Les pneus doivent être d'utilisation récente et être propres. La jante (rim) doit être enlevée.

Frais : Vous devrez défrayer un minimum de 3 \$ par pneu dont la jante (rim) n'aura pas été enlevée.

Autres catégories de pneus :

Si vous avez à disposer de pneus autres que ceux indiqués, informez-vous au préposé à la collecte ou à la Régie Intermunicipale et nous vous dirigerons vers l'endroit approprié.

MÉTAUX

Un ferrailleur sera sur place et récupérera les métaux tels :

- aluminium
- cuivre
- tôle
- tondeuses
- sécheuses / laveuses
- cuisinières
- poêles
- souffleuses
- bicyclettes
- barils
- chaudières
- réservoirs à eau (chaude et/ou froide)
- four micro-ondes
- extincteurs de feu
- fer
- tous autres articles en fer ou autres alliages

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS ÉLECTRONIQUES!

Apportez vos appareils électroniques défectueux (téléviseurs, ordinateurs, télécopieurs, cellulaires, etc.). Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

Pour en savoir plus : RECYCLERMESELECTRONIQUES.CA/QC



RECYCLEZ VOS AMPOULES AU MERCURE!

Point de dépôt officiel de RecycFluo, la RICBS récupère toutes vos lampes au mercure, vos ampoules fluocompactes et vos tubes fluorescents. Vous pourrez en disposer lors de la collecte.

AUCUNE AMPOULE OU FLUORESCENT BRISÉ NE SERA RÉCUPÉRÉ.

Pour en savoir plus : WWW.RECYCFLUO.CA



SOYEZ FRIGORÉSPONSABLE!

Apportez vos appareils « froids » (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, refroidisseur d'eau, thermopompe, déshumidificateur) afin qu'ils soient récupérés de façon responsable et contribuez ainsi à la réduction des émissions d'halocarbures et des gaz à effet de serre.

Pour en savoir plus : WWW.FRIGORESPONSABLE.CA



Visitez notre page Facebook!